



la chaudière à gaz

Par **soumette**, le **27/08/2019** à **16:10**

bonjour,rnrnj ai aménagé mi avril, je viens de contacter l'edf pour faire un point sur ma consommation électrique et de gaz. En faisant le point avec l'agent edf on s'est aperçu que j'ai une consommation de gaz tous les mois en sachant que j'ai arrêté la chaudière en mai.rnrnL'agence m'a dit que la chaudière avait eu une vérification en début d'année mais je n'ai jamais vu la facture.rnrnQui doit prendre en charge ?rnrnrnrnmerci pour votre réponse.rnrnCordialement

Par **morobar**, le **28/08/2019** à **11:15**

Bonjour,rnrnIl faudrait peut-être commencer par le début, et identifier cette consommation de gaz.

Par **Lag0**, le **28/08/2019** à **13:36**

Bonjour,rnrnLe gaz n'est-il utilisé que pour le chauffage ? Pas de production d'eau chaude sanitaire ? Pas de cuisine au gaz ?rnrnSi oui, et si la chaudière est arrêtée (vanne gaz fermée), il y a effectivement un grave problème (fuite ?). Il faut éclaircir cela, on ne rigole pas avec le gaz !

Par **Philouu**, le **28/08/2019** à **14:30**

Bonjour, il faudrait mieux appeler votre bailleur. Il a forcément la main sur votre consommation mensuel ou annuel au [prix kWh](#). Ce n'est pas normal que vous continuiez à consommer avec une chaudière éteinte. rnrnOu autre solution, je ne m'y connais pas mais sûrement c'est inclut dans votre forfait.